



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° VQC - 5 -
SÉANCE N° 526 DU 12 FÉVRIER 2024

TERRE DE JEUX 2024 - CONVENTION DE PARTENARIAT PASSÉE ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION "LE FESTIVAL DU JOURNALISME SPORTIF"

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin (à partir de 18 h 41), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 47), James Charbonnier (jusqu'à 22 h 18), Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 00), Samia Soultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon (jusqu'à 18 h 41), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino (à partir de 20 h 00), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Était excusé ou absent

Paul Le Gal-Huamé, conseiller municipal.

James Charbonnier et Ludivine Leduc sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 février 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 FÉVRIER 2024

TERRE DE JEUX 2024 - CONVENTION DE PARTENARIAT PASSÉE ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION "LE FESTIVAL DU JOURNALISME SPORTIF"

Rapporteur : Céline Loiseau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que, dans le cadre de Terre de Jeux 2024, un premier Festival du journalisme sportif a été organisé à Laval, les 31 janvier et 1^{er} février 2024,

Que ce festival unique en son genre se fixe comme ambition de célébrer le rôle majeur que joue le sport dans l'espace médiatique national, mais aussi le rôle des médias dans la mythologie du sport et notre mémoire collective,

Qu'à l'approche des Jeux Olympiques de Paris 2024, ce premier Festival du journalisme sportif a proposé un regard sur cet événement planétaire,

Que cet évènement remplit les conditions pour promouvoir la ville de Laval et valoriser le label Terre de Jeux 2024,

Qu'il convient donc d'établir une convention de partenariat entre la ville de Laval, Laval Agglomération et l'association "Le Festival du Journalisme Sportif", définissant le rôle et les responsabilités de chacun des partenaires,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval approuve les termes de la convention de partenariat 2024 à conclure avec Laval Agglomération et l'association "Le Festival du Journalisme Sportif", jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle pourra faire l'objet d'ajustements dès lors qu'ils ne compromettent pas son équilibre lors d'échanges écrits ou électroniques confirmés par les différentes parties.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault